

## Règlement du Festival « Montre ton court » du Cinéma Saint Paul à Rezé.

**OBJET** : Le Festival Montre ton court (MTC) a pour simple objectif de rendre visible sur grand écran des courts inventés, fabriqués ou bricolés par des réalisateurs ligériens.

**ORGANISATION** : Le Festival Montre ton court est organisé par l'association Cinéma Saint Paul de Rezé.

### 1-QUI PEUT CONCOURIR ? CONDITIONS.

-Le concours est ouvert à tous les courts métrages produits depuis le 1er janvier 2020. Les réalisateurs peuvent être des structures établies (écoles, collèges, lycées, classes post-bac, associations (Club, atelier...)) ou des candidats libres.

-La production finale ne devra pas dépasser **7 minutes** (générique non compris).

-Tous les genres sont acceptés : films de fiction, documentaires de création, films expérimentaux, films d'animation ou autres genres inventés...

- Les réalisateurs doivent être de **Loire Atlantique** et ne peuvent présenter que **deux films** au maximum.

### 2-LES MODALITÉS D'INSCRIPTION :

-Il y a une fiche de préinscription **À REMPLIR** sur le site de ciné Saint Paul.

-Le fichier vidéo de votre court métrage est à télécharger sur un compte Vimeo (à créer si vous n'en avez pas). Il suffira ensuite de coller le lien Vimeo de votre film sur la fiche d'inscription. Si votre film possède une clé de sécurité, nous le mentionner.

(Ils devront être aux formats suivants : **obligatoirement en MP4**, PAL, 25images/secondes. Si possible en HD 1920 ou 1440 voir 1280).

-Tous films envoyés après la date de pré inscription ne seront pas retenus.

### 3-SELECTIONS ET COMPETITIONS :

-Tous les films envoyés sont vus, appréciés et sélectionnés par des bénévoles du cinéma Saint Paul de Rezé. Leurs décisions sont souveraines.

-La liste des 10 courts métrages sélectionnés sera communiquée deux semaines avant le festival sur le site du Cinéma Saint Paul.

-La diffusion des films se fera en format MP4 (HD). Les réalisateurs sélectionnés devront alors nous envoyer leur film dans ce format.

- Le public présent fera office de Jury. A l'issue de la présentation des films, des prix seront décernés.

-**La présence des réalisateurs** (ou à défaut un membre de l'équipe du film) est **obligatoire**. Chaque participant mineur ou groupe de participants mineurs devra être accompagné d'au moins une personne adulte responsable du participant ou du groupe.

### 4-LES DROITS :

-Le producteur ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

-L'inscription à Montre ton court et notamment l'envoi des films à l'association vaut autorisation pour le cinéma saint Paul de diffuser sur tout support et d'exploiter à des fins non commerciales les films envoyés.